

ATTESTATION D'ASSURANCE

RC Prestataires de services

D0434

Abeille IARD & Santé
 Par l'intermédiaire de
 Cabinet As & Associes
 Agent Général
 27 AVENUE KENNEDY
 BP 72003
 25112 BAUME LES DAMES CEDEX
 Tél : 03 81 84 07 00
 baume@abeille-assurances.com
 Immatriculation ORIAS : 08045783 - 19003702 - 16000488 - 07009436 -
 07010275
 www.orias.fr

Certifie que

EARL NJC FORET
 8 RUE DES FONTAINES
 25680 MESANDANS

Est assuré par contrat n° **78035913**, pour la période du **01/01/23** au **31/12/23**.

VOTRE ACTIVITE

Vous exercez l'activité de : Travaux forestiers = bûcheronnage avec élagage / débardage et vente de bois

Numéro de SIREN : 540048402

VOS GARANTIES

Garanties acquises

RC Exploitation / Avant livraison / Avant réception des travaux
 RC Professionnelle / RC Après livraison / Après réception des travaux
 Recours s/ accident - Défense étendue
 Responsabilité environnementale
 Protection Juridique

Le montant de vos garanties et des franchises

Biens et Responsabilités assurés		
Garanties	Montants en Euros	Franchises (3)
RC Exploitation / Avant livraison		
Dommmages corporels, matériels, immatériels confondus	10 000 000 (1)	Sans franchise
Dont :		
Faute inexcusable de l'employeur	2 000 000 (2)	Sans franchise
Dommmages matériels et immatériels consécutifs	1 000 000 (1)	300
Dommmages immatériels non consécutifs	100 000	750
Dommmages aux biens confiés	50 000	500
Atteinte accidentelle à l'environnement	500 000	750
Dont :		
Dommmages immatériels non consécutifs	100 000	1 500

RC Professionnelle / Après livraison / après réception des travaux

Dommages corporels, matériels, immatériels confondus	1 000 000	300
Dont :		
Dommages immatériels non consécutifs	150 000	750

Responsabilité Environnementale

Tous frais engagés confondus	50 000	1 500
------------------------------	--------	-------

Recours suite à accident - Défense étendue

Seuils, plafonds, et montants de prise en charge des honoraires d'avocat indiqués aux Conditions Générales

Protection Juridique

Seuils, plafonds, et montants de prise en charge des honoraires d'avocat indiqués aux Conventions spéciales "Protection Juridique"

Montant des garanties par sinistre et par année d'assurance sauf :

- (1) Par sinistre
- (2) Par année d'assurance

(3) Franchises :

- en euros,
- déduite du montant de l'indemnité

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle ne peut engager celui-ci en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère **sous réserve du paiement intégral de la cotisation par l'assuré pour la période de validité de la présente attestation.**

Fait à BAUME LES DAMES, le 23 Janvier 2023

L'Agent général



BAUME LES DAMES
 27 AVENUE KENNEDY
 BP 72003
 25112 BAUME LES DAMES CEDEX
 N° Orias : 08045783 - 19003702 - 16000488 - 07009436
 - 07010275

